



Reconnaissance de dette

Par **Philkay**, le **11/06/2021** à **15:50**

[quote]

Si les parents décèdent et que le débiteur de la dette n est pas solvable et qu il hérite de leur fortune que ce passe t il ?[/quote]

[quote]

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!

[/quote]